

Séance du 25 janvier 2019

Nbre de membres : 10
Nbre de présents : 07
Nbre de votants : 07

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois janvier, à 20 h00, le Conseil municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. Renaud SAINT MARD, Maire.

Date de la convocation:
16/01/2019

Présents :

Mmes Virginie SAINT MARD, Françoise MAGGIORI, Josiane DUPUY
Ms. Arnaud DARBELET, Renaud SAINT MARD, Patrice ROUGETET,
Philippe DUPRE

Date d'affichage:
16/01/2019

Absents excusés : Mme Aurélie NICOLAY, M. Teddy LHUILLIER

Date d'affichage du
Compte-rendu :
30/01/2019

Absents non excusés : M. Lionel BARBIER

Date d'envoi en Préfecture :
29/01/2019

Pouvoirs :

M. Teddy LHUILLIER donne pouvoir à M. Arnaud DARBELET
Mme Aurélie NICOLAY donne pouvoir à M. SAINT MARD Renaud

A été nommée secrétaire de séance : Mme Florence VIN

🔗 N° D2019-01 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
D'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018

🔗 N° D2019-02 Délégation au Maire : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale au sujet des demandes de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
De donner au Maire la délégation suivante :

- Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités (Sénat, Assemblée Nationale, Conseil Départemental, Conseil Régional, SDE54, Préfecture ou tout autre organisme proposant des subventions à destination des collectivités territoriales), l'attribution de subventions (telles que Dotation de solidarité, Dotation de transition, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou tout autre subvention qui pourrait exister ou venir à être créée à destination des collectivités territoriales).

🔗 N° D2019-03 Demande de subvention : Réfection toiture salle Voirnot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la toiture nécessite une remise en état complète pour prévenir des infiltrations d'eau en cas d'intempéries.

Monsieur le Maire indique qu'il a démarché plusieurs entreprises et une seule a apporté une réponse :

Entreprise MOREIRA situé 15, rue de Villers à Moivrons
Coût HT : 17859 €

Il propose la réalisation de ce projet, à savoir : la réfection de la toiture et le choix de l'entreprise MOREIRA (Devis mis à disposition pour consultation)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'envoyer les demandes de subvention à l'Etat ou à d'autres collectivités proposant des subventions à destination des collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide la réalisation du projet de réfection de la toiture de la salle Voirnot.
- Valide le choix de l'entreprise MOREIRA
- Autorise le Maire à envoyer et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération (demande de subventions)

🔗 N° D2019-04 Recensement de la population : Rémunération de l'agent recenseur et de l'agent coordinateur

Monsieur le Maire indique que l'Etat versera, au mois de mai 2019, une Dotation à la commune de Moivrons d'un montant de 890€ au titre du recensement de la population.

Cette somme servira à la rémunération de l'agent recenseur et de l'agent coordinateur au prorata des heures effectuées par chaque agent pour le recensement de la population.

Un état détaillé des heures effectuées devra être remis à la secrétaire de mairie à la fin du recensement.

Agent recenseur : HERVELIN Chantal
Agent coordinateur : MAGGIORI Françoise

L'agent coordinateur, Madame Françoise MAGGIORI, indique que le pourcentage d'avancement du recensement est de 50% et que 74,5% de la population a fait le choix de répondre via Internet et 25,5% via le formulaire papier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Autorise la rémunération de l'agent recenseur et de l'agent coordinateur
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

🔗 N° D2019-05 Indemnisation de deux conseillers municipaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que deux conseillers municipaux, à savoir : Patrice ROUGETET et Françoise MAGGIORI, participe activement à la vie municipale et au bon déroulement de l'action municipale.

Monsieur le Maire indique que les conseillers municipaux peuvent prétendre à une indemnité mensuelle de fonction à hauteur de 6% de l'indice 1027 soit 233,36 €.

Monsieur Philippe DUPRE, 1^{er} adjoint, indique que les conseillers municipaux ne peuvent pas percevoir d'indemnité à moins d'être Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de se renseigner de manière plus approfondie sur les modalités d'attribution auprès de l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De reporter cette affaire dans l'attente d'explications plus précises concernant les indemnités de fonction.

🔪 N° D2019-06 ONF - Coupe de bois

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Arnaud DARBELET.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DARBELET, 2^{ème} adjoint au Maire et responsable de la commission de bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en affouage à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette 2019-2020 sur la parcelle n°1.

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire

Pour les autres produits : Partage sur pied entre les affouagistes et désigne comme bénéficiaires solvables :

Messieurs Philippe DUPRE ; Arnaud DARBELET et Patrice ROUGETET qui ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

Décide de répartir l'affouage moitié par tête, moitié par feu

Fixe la taxe d'affouage à :

10€ le stère de bois noble et 5€ le stère de bois blanc

Signature des 3 bénéficiaires solvables



A. DUPRE
A. DARBELET
P. ROUGETET

🔪 N° D2019-07 ACCA Moivrons – Droit de chasse

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Communale de Chasse Agréée de Moivrons verse une indemnité annuelle de 457,35 € pour le droit de chasse sur des terrains communaux.

Monsieur le Maire propose la révision de cette indemnité à 500€ par an.

Une nouvelle convention va être rédigée et signée par les deux parties pour une période renouvelable de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Approuve la révision de cette indemnité à 500€ par an

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

Informations diverses :

- ⇒ Envoi des titres de recette sur les baux à ferme des années 2016, 2017 et 2018.
- ⇒ Suite à la cessation d'activité du locataire de la parcelle A26 située « aux Paquis », un appel à candidature va être lancé sur le site internet de la Commune et sur le panneau d'affichage officiel.
- ⇒ Brocante mai 2019 : un courrier va être envoyé à l'Association « Moivrons en fête » pour connaître sa position concernant cette manifestation.
- ⇒ Cérémonie du 75^{ème} anniversaire de la libération de Moivrons : Proposition d'une exposition sur l'environnement militaire, d'une cérémonie religieuse et demander à la Fanfare de Nomeny de se joindre à la manifestation. Monsieur le Maire va également faire la demande d'une subvention auprès de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné.
- ⇒ Cahier de doléances : jusqu'au 31 janvier 2019
- ⇒ Prochain Conseil Municipal : 06 mars 2019
- ⇒ Fermeture de la Mairie au public : les mercredis
- ⇒ La redevance des ordures ménagères de 2014 abordée au Conseil Municipal du 14 décembre 2018 en présence de Madame Pascale ROCHE, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné. Le service de ramassage des ordures ménagères réalisé en 2014 n'a pas été facturé. De ce fait, il est demandé aux habitants de Moivrons qui ont bénéficié de ce service en 2014 de régler ladite facture. De plus, Madame ROCHE s'est engagée à obtenir du Trésor Public un fractionnement avec étalement de la dette pour les personnes concernées par une difficulté financière.

Fin de séance : 21h45

Liste des délibérations :

- D2019-01 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14/12/2018
- D2019-02 Délégation du Maire : demandes de subventions
- D2019-03 Demande de subvention : Réfection toiture salle Voirnot
- D2019-04 Recensement de la population : Rémunération de l'agent recenseur et de l'agent coordinateur
- D2019-05 Indemnisation de deux conseillers municipaux
- D2019-06 ONF - Coupe de bois
- D2019-07 ACCA Moivrons – Droit de chasse

Emargement des Conseillers Municipaux

Renaud SAINT MARD :

Patrice ROUGETET :

Aurélie NICOLAY

Françoise MAGGIORI

Teddy L'HUILLIER

Josiane DUPUY

Philippe DUPRÉ

Arnaud DARBELET

Lionel BARBIER

Virginie SAINT MARD